

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DEVE 167 Convention de subventionnement (20 000 euros) à l'Institut de recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI) pour son projet de recherche « civic crowdfunding ».

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer la convention de subventionnement à la Fondation Institut de recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI) pour son projet de recherche « civic crowdfunding » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention de subventionnement, d'un montant de 20 000 euros, avec la Fondation Institut de recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI), dont le siège social est situé 41 rue du Four 75006 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO